Culture oubliée

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1676

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1008892

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Suite de la première page

Le principe de réalité

Un tel homme était-il en mesure de savourer les nuances des oppositions écologistes à Galmiz et les réticences de l'Office fédéral de l'environnement? Avouons quelques doutes.

Pour s'implanter, les entreprises insistent aujourd'hui sur ce que les Français appellent un bassin industriel et les Alémaniques, suivis par les Romands, un «cluster», une grappe, autrement dit une région où un certain type d'industrie a entraîné le développement de savoir-faire, d'écoles, de compétences utiles pour de futures implantations. En Suisse, la région bâloise est clairement un bassin de la pharmacie et le Jura, ainsi que le pied du Jura où se situent Yverdon et Galmiz, très proche du littoral neuchâtelois, une zone de la microtechnique. Vouloir y mettre de la pharmacie lorsque l'on sait que les employés suisses sont peu mobiles et que le chômage dans l'industrie est très faible était un peu une gageure.

Ajoutons qu'Amgen déménage son siège commercial pour l'Europe de Lucerne à Zoug, mais en étend considérablement le champ d'activité puisqu'il va désormais couvrir le monde entier, excepté l'Amérique du Nord et le Japon, avec bien sûr quelques créations d'emplois à la clé, utilisation cette fois judicieuse des avantages fiscaux zougois et du «cluster» financier correspondant.

Dans ces conditions, Galmiz (ou Yverdon) avaient-ils une chance réelle d'être choisies pour une implantation industrielle? Disons que leur candidature a sans doute permis quelques pressions supplémentaires auprès de l'Irlande… *jg*

Références sur *www.domainepublic.ch*

Galmiz sans Amgen

Après la non venue d'Amgen à Galmiz, on cherche les responsables de cet échec. Certains ont désigné d'un doigt vengeur les écologistes qui s'étaient opposés à l'implantation d'une usine de production industrielle dans l'espace agricole du Grand Marais. Les commentateurs ont en revanche épargné l'Office fédéral du développement territorial (ARE), qui avait produit en décembre 2004 un avis de droit tout ce qu'il y a de plus réfléchi et balancé, concluant en substance: «Ce projet ne contrevient pas à la législation fédérale sur l'aménagement du territoire. Par contre, cette mise en zone constructible n'est pas optimale du point de vue de la politique de développement territorial».
A noter que Pierre-Alain Rumley, directeur de l'ARE, a jugé utile de rappeler, dans un entretien accordé à *La Liberté* (25 janvier 2006), la position pour le moins nuancée de son office. Non sans finement préciser: «Le gouvernement (fribourgeois) a toujours dit que ces terrains reviendraient en zone agricole en cas d'échec du projet. Nous attendons donc de lui qu'il tienne parole». *yj*

Culture oubliée

En détaillant les attraits et autres atouts de Cork, qu'Amgen a préférée à un site suisse pour son implantation européenne, les commentateurs ont oublié de rappeler que la deuxième plus grande ville d'Irlande avait été la capitale culturelle de l'Europe pour 2005, une capitale plutôt discrète il est vrai.
Ces derniers jours, les perversités de l'imposition directe dans le demi-canton d'Obwald et la tentative d'invasion fiscale du contribuable Zisyadis ont beaucoup retenu l'attention des médias. Dont aucun n'a songé à faire un parallèle entre l'effort des «forestiers d'En-haut» pour attirer les gros revenus et celui, tout à fait exceptionnel, qu'ils ont consenti pour se doter d'une charte cantonale de politique culturelle, élaborée sous l'égide de Martin Heller, ancien directeur artistique d'Expo02. *yj*

Swisscom

Cacophonie au Conseil fédéral

Aude Weber